
Don du citoyen Foré, agent national à Avranches, de 13 décorations militaires, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Foré, agent national à Avranches, de 13 décorations militaires, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 397;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30864_t1_0397_0000_3

Fichier pdf généré le 22/01/2023

b

Le citoyen Jacob, député, a déposé une décoration militaire.

c

Le citoyen Fénégau, agent national du district de Ville-sur-Aune, département du Finistère, a envoyé deux décorations militaires (1).

d

Le citoyen Foré (ou Porée), agent national à Avranches, a envoyé 13 décorations militaires.

[Avranches, 16 vent II] (2).

« Citoyen président,

Nous te faisons passer treize croix dites cy-devant de Saint-Louis dans le même état qu'elles nous ont été déposées, nous y joignons onze brevets seulement, les deux autres ne nous ont pas été remis; ceux qui en étaient porteurs ont déclaré les avoir perdus.

Cet envoi n'a été différé que par l'arrivée des brigands dans notre commune. Nous les avons heureusement sauvées. S. et F. »

PORÉE (agent nat.).

e

Nota. Il s'est trouvé dans les papiers qui ont été remis, un couvert d'argent, plié en deux, mais non rompu.

La séance est levée à quatre heures (3).

Signé, RÜHL, Président; BELLEGARDE, C. F. OUDOT, A. - E. MONNEL, Charles COCHON, BEZARD, TALLIEN, Secrétaires.

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

78

[La Soc. popul. de Fontainebleau, à la Conv, 4 vent. II] (4).

« Législateurs,

La liberté vient d'agrandir son domaine au-delà de l'océan, il vous étoit réservé de la donner à l'homme de couleur, trop longtemps victime d'une cupidité cruelle et barbare. Vos prédécesseurs, dans la carrière que vous parcourés avec tant de gloire, ne la connurent pas cette liberté dont enfin l'humanité va goûter les bienfaits. C'est à votre sagesse, ô Législateurs philanthropes que nous la devons; et ce décret, qui fera époque à jamais dans les fastes de l'Univers suffiroit seul pour éterniser votre nom, quand vous n'auriez pas autant d'autres droits à l'immortalité.

Législateurs, les républicains parlent peu : ils agissent. Nous ne ferons donc pas l'éloge

(1) Lettre d'envoi, datée du 15 vent. II (C 294, pl. 971, p. 20).

(2) C 294, pl. 971, p. 18.

(3) P.V., XXXIII, 269.

(4) C 295, pl. 992, p. 11. Extraits dans Bⁱⁿ, 23 vent.; M.U., XXXVII, 363; C. Eg., n° 572.

de vos immenses travaux; il faudroit énumérer vos décrets, rappeler toutes vos lois; c'est en vous imitant autant qu'il est en nous que nous vous louerons: préparer la poudre qui doit pulvériser les ennemis de la République, soulager nos défenseurs blessés ou malades et leurs parens pauvres; promulguer la morale que vous nous enseignez; donner comme vous, l'exemple de toutes les vertus; voilà, Législateurs, quelles sont nos occupations assidues, bien persuadés que ce sont les moyens de mériter votre estime et la reconnaissance de nos concitoyens! Comme vous, nous transmettrons à nos descendants l'amour de notre patrie, et, déjà, nos fils l'ont tellement gravée au fond de leurs jeunes cœurs que vous pouvez être assurés que la liberté ne périra jamais: combattre et vaincre ses ennemis, voilà nos vœux; reconnaître vos bienfaits, vous chérir, voilà notre bonheur.

Vive la République. »

BQYAREAU, CHEMUL (secrét.), AVRIL (présid.), DEIGUILLION fils (secrét.), MARÉCHAU (sec.).

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

79

[L'agent nat. prov. près le distr. de La Ferté (Sarthe), au présid. de la Conv. ; 1^{er} vent. II] (2).

« Citoyen président,

Hier décadi, l'église de La Ferté a été convertie en le temple de la Raison en dépit des dévotes qui de cette fois ont perdu leur procès. Elle avoit déjà été fermée une fois et rouverte quinze jours après. La Société populaire a présidé à la fête; on a rompu les saints de pierre et brûlé ceux de bois, je ne crois pas que la République y perde beaucoup, car sans établir le maximum on ne les auroit à coup sûr pas vendus un tiers plus cher qu'en 1790.

La commune de La Ferté a donné l'exemple; il y lieu de croire que les autres vont l'imiter. Elle a été aussi la première à envoyer, il y a deux mois, au creuset national, 63 marcs 4 onces d'argenterie, des ornemens précieux et 600 livres de cuivre.

Je t'invite d'en instruire la Convention. S. et F. ».

LEFÉBURE.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

80

[La municip. de Carpentras, à la Conv.; 11 vent. II] (4).

« Citoyens représentants,

Depuis trop longtemps l'erreur, fille de la

(1) Mention marginale datée du 22 ventôse.

(2) C 294, pl. 981, p. 31. Bⁱⁿ, 23 vent.; M.U., XXXVII, 394.

(3) Mention marginale datée du 22 ventôse.

(4) C 294, pl. 981, p. 27. Bⁱⁿ, 23 vent.; M.U., XXXVII, 395.